

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 mars 2020

L'an deux mille vingt, le sept mars à dix heures, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, BOSSIS, REVERDY, Mme BREGOIN, COURTOIS, JAVELLE, CHOLET, CANTON.

Absents excusés : BARREAU Dominique, BERNARD Fabienne, Valérie LE BIGOT

Procuration : Valérie LE BIGOT donne procuration à Vincent BOSSIS

Secrétaire de séance : Magali BREGOIN

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Monsieur BIET, Trésorier de Vivonne, s'excuse de ne pouvoir être présent.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les opérations de créances et de dépenses ;

Après avoir entendu et approuvée les comptes administratifs de 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

L'assemblée déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'ensemble des budgets de la commune de Vernon de l'exercice 2019, par le receveur municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur HERAULT ne prend pas part au débat et confie à Monsieur Philippe REVERDY le soin de présenter les comptes administratifs.

Après avoir approuvé les comptes de gestion du receveur, le Conseil Municipal, examine les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2019 et arrête et vote à l'unanimité les comptes administratifs comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Recettes de fonctionnement	864 836.89
Recettes d'investissement	392 797.87

Dépenses de fonctionnement	475 418.13
Dépenses d'investissement	275 322.89
Résultat global de clôture	+ 506 893.74

COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE

Recettes de fonctionnement	45 444.79
Recettes d'investissement	62 520.64
Dépenses de fonctionnement	33 673.79
Dépenses d'investissement	0.00
Résultat global de clôture	+ 74 291.64

COMPTE ADMINISTRATIF MULTI-COMMERCE

Recettes de fonctionnement	43 506.55
Recettes d'investissement	19 920.41
Dépenses de fonctionnement	14 624.74
Dépenses d'investissement	29 018.32
Résultat global de clôture	+ 19 783.90

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE VERNON

Recettes de fonctionnement	222 786.25
Recettes d'investissement	222 786.25
Dépenses de fonctionnement	222 786.25
Dépenses d'investissement	445 572.50
Résultat global de clôture	- 222 786.25

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	912 623.76
Recettes de fonctionnement	1 012 623.76
<i>Budget voté en suréquilibre de 100 000 €</i>	
Dépenses/Recettes d'investissement	521 653.81

BUDGET PRIMITIF DU TRANSPORT SCOLAIRE

Dépenses/Recettes de fonctionnement	41 165.00
Dépenses/Recettes d'investissement	62 520.64

BUDGET PRIMITIF DU MULTICOMMERCE

Dépenses/Recettes de fonctionnement	44 847.00
Dépenses/Recettes d'investissement	35 417.91

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT

Dépenses/Recettes de fonctionnement	257 796.25
Dépenses/Recettes d'investissement	445 572.50

APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE SOREGIES IDEA POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA SAEML SOREGIES

Vu, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu le Code de l'Energie ;
Et l'opportunité financière qu'elle représente,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- APPROUVE le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,
- AUTORISE la signature par le Maire, du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA.

Questions diverses :

/

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,

L'élection du Maire et des adjoints est ajournée.

En conséquence de quoi, l'exécutif en place au 15 mars, (l'ancien conseil) reste en fonction jusqu'au 15 mai, dans le meilleur des cas.